



Pandémie Covid-19 Et après ?

Revendications syndicales pour une société et un monde du travail plus justes, plus écologiques, plus féministes

À l'orée de la réouverture de plusieurs activités ainsi que des écoles, alors que les travailleuses-euses continuent d'être exposé-e-s au coronavirus et que ni les emplois ni les revenus, et particulièrement celui des plus précarisé-e-s, ne sont suffisamment protégés, et que le patronat attaque déjà les droits de salarié-e-s, le SIT redéfinit ses fondamentaux pour un syndicalisme de lutte.

Un après Covid, vraiment ?

En l'absence d'immunité de la population ou d'un vaccin, le virus restera présent et les périodes de demi-confinement/réouverture pourraient se succéder dans les mois voire les années à venir. Jamais depuis la deuxième guerre mondiale la situation n'a été si instable avec des risques de dépression économique simultanée sur l'ensemble de la planète et un enchevêtrement de crises complexes : sanitaire, économique, sociale, écologique, et de relations entre les genres.

Quel syndicalisme de lutte dans ce contexte ? Le comité du SIT du 23 avril s'est penché sur la question et a décidé de publier un manifeste pour guider son action pour la période à venir et marquer la journée internationale de lutte des travailleurs et travailleuses de cet étrange 1^{er} mai 2020.

Leur normalité est le problème

La crise sanitaire révèle la grande fragilité du modèle de développement capitaliste et sa dangerosité pour les humains et la planète. Basé sur la loi du profit, la prédation des ressources naturelles et énergétiques, la délocalisation d'activités économiques vers des pays où les droits des salarié-e-s et les normes de production écologique sont encore moins existants que dans

les pays du Nord, l'exploitation et la division des salarié-e-s et l'accroissement des inégalités sociales au profit d'une minorité. La crise révèle également que le filet social de protection de la population comporte d'énormes failles et qu'un nombre important d'actif-ves (temporaires, travailleurs-euses sur appel, auxiliaires, stagiaires, faux indépendants, petits temps partiels, intermittent-e-s, travailleurs-euses sans statut légal) ont subi les politiques patronales de précarisation de l'emploi ayant comme résultat qu'ils et elles sont exclu-e-s du droit à un revenu de substitution et des mesures extraordinaires décidées par les autorités.

Depuis des décennies, le néolibéralisme, avec son lot d'austérité des budgets publics, de dérégulation économique et d'aveuglement à l'égard des limites des ressources naturelles, a considérablement affaibli la capacité de résistance des travailleuses-euses et les forces progressistes pour affronter la pandémie et ses suites.

C'est ce modèle capitaliste qui produit les crises. Alors plutôt que de soutenir le retour à la normalité prônée par le patronat et les autorités, le SIT, par l'affirmation d'un ensemble de revendications interprofessionnelles et sectorielles qui répondent à la gravité de la période, propose de rompre avec ce modèle et de lutter, avec les autres syndicats, organisations et mouvements, à commencer par le mouvement pour le climat et le

mouvement féministe, pour une société et un monde du travail plus justes, plus écologiques, plus féministes. Le SIT, conformément à ses statuts, se repositionne ainsi plus que jamais comme partie prenante du mouvement syndical et social anti-capitaliste, écologique, féministe qu'il entend, par ces propositions, renforcer.

Les profits avant la santé

Ce alors qu'une période plus longue de semi-confinement serait adéquate pour ne pas prendre le risque d'une deuxième grosse vague de malades, les autorités politiques en Suisse comme ailleurs, cèdent aux pressions patronales pour la reprise des activités au plus vite, avec pour seule boussole la capacité du système sanitaire à absorber les flux de grands malades aux soins intensifs. Les salarié-e-s dont le métier ne peut pas se réaliser par le télétravail sont sommé-e-s de continuer à prendre des risques dans les transports et sur le lieu de travail. Les entreprises sont certes tenues de mettre en places des mesures de protection, mais aucun contrôle efficace du respect des mesures de la part des entreprises ni des sanctions et des arrêts de production ne sont mis en place, car, dans un pays où le contrôle des entreprises est structurellement maintenu faible par la droite patronale, en temps normal seul 6% des entreprises sont contrôlées - la volonté politique fait primer le retour à la croissance plutôt que la santé de la population.

La « distanciation sociale », cheval de Troie de l'offensive patronale

Le retour à la normalité, c'est, selon le SIT, le monde d'avant mais en pire pour les salarié-e-s. Car l'offensive de la droite patronale pour une sortie néo-libérale et autoritaire de la crise est à l'œuvre et a déjà marqué des avancées (suspension de la loi sur le travail pour le personnel des hôpitaux, des cliniques, les chauffeurs poids-lourds, le secteur de la viande; travail du samedi et du dimanche pour les postiers-ères, les employé-e-s de banque, etc). La droite patronale a déjà son plan d'ensemble : la « distanciation sociale » au travail et dans les transports sera le cheval de Troie pour introduire un maximum de dérèglementation¹. Étaler les horaires pour limiter le nombre de personnes dans les transports, diminuer le nombre de personnes simultanément sur place, cela conduit le patronat à revendiquer le

démantèlement des droits et des protections légales et conventionnelles, à augmenter la durée hebdomadaire du travail, à augmenter la durée du travail de jour, du soir, et de nuit, à revendiquer la généralisation du travail de nuit, du week-end et des jours fériés et à ouvrir les commerces mais aussi de larges secteurs (logistique, industrie, administrations) 7 jours sur 7, de 6 à 23h, en légalisant et élargissant la précarité et l'ubérisation du travail. L'USAM, la faïtière patronale nationale des PME, celles-là même qui bénéficient d'un soutien économique massif de la part des autorités, va même jusqu'à préconiser le gel des salaires et de toutes les prestations sociales, dont les retraites, pourtant notoirement insuffisantes !

Perspectives effrayantes

À mi-avril, 30% des salarié-e-s du pays sont au chômage partiel, et ne savent pas si ils-elles pourront conserver leur emploi. 50'000 autres ont déjà été licencié-e-s. Les prévisions indiquent une montée du chômage à 7% pour la Suisse. Si on y ajoute les sans emploi non répertorié-e-s dans les statistiques du SECO, et les plus de 200'000 personnes, dont une part importante de femmes, en sous-emploi (temps partiels disponibles et à la recherche d'un emploi à taux plus élevé), alors c'est un chômage de masse supérieur à 10% que l'on risque de connaître à Genève. Et une augmentation importante de la pauvreté, car le filet social insuffisant laisse des milliers de personnes sans revenu. De plus, gérer la solidarité et les malades dans l'entourage, se déplacer et travailler pour des prestations et services non essentiels qui auraient pu rester fermés et sans que les mesures de protection ne soient intégralement appliquées, craindre des pénuries de biens et des augmentations de prix, craindre pour l'avenir et la formation des enfants, voire les vacances d'été-moment de repos- risquer de ne pas en être, est angoissant et a des répercussions sur la santé mentale de toutes et tous.

Des nécessaires réponses syndicales

La tentation peut être grande d'acquiescer, pour les salarié-e-s, à un retour à la normalité d'avant réclamé tour à tour par les branches économiques.

C'est pour surmonter solidairement les tentations de repli, pour contrer l'offensive patronale et de la droite pour le retour à *leur* normalité, pour

¹ Avenir Suisse « Accorder plus de liberté aux entreprises pour lutter contre le Coronavirus », 2 avril 2020

contribuer à poser les jalons d'un mouvement syndical et social de lutte plus large et incisif, capable d'impulser les luttes nécessaires, dont la grève, pour refonder le système, que le SIT publie ce manifeste à l'intention de ses membres, des autres syndicats, organisations et mouvements.

Parce qu'il y a une racine unique, commune et profonde entre la crise écologique et la pandémie, la convergence des luttes est à rechercher avec le mouvement et les jeunes pour le Climat, pour relancer la lutte et la grève pour le Climat.

Parce que la crise sanitaire a démontré, s'il en était encore besoin, que les femmes et leur travail rémunéré ou non rémunéré sont garantes de la survie de la population, et parce que les revendications de la grève féministe du 14 juin 2019 n'ont pas encore avancé, la convergence des luttes est à rechercher avec le mouvement féministe.

Ensemble, en lutte, pour une société et un monde du travail plus justes, plus écologiques, plus féministes.

Revendications

1. Protection de la santé

La réouverture de certains secteurs dès le 27 avril et des écoles dès le 11 mai est prématurée. Le risque est grand de susciter une ou plusieurs nouvelles vagues et un retour au semi-confinement strict en plein été ou en automne. Les conditions de protection sur les lieux de travail sont laissées au bon vouloir des entreprises. Il n'y a aucune volonté politique de fournir les moyens financiers et humains pour améliorer ce contrôle, alors que plusieurs cantons investissent dans des drones pour contrôler les promeneurs-euses et que la police est très présente dans les rues. Le dialogue avec les autorités et les expériences tripartites depuis la pandémie, ainsi que la décision inacceptable du SECO de refuser des délégations de compétences aux bureaux de contrôle paritaires des CCT, prouvent que les alertes et demandes syndicales pour plus de contrôles et de sanctions ne sont pas entendues.

Le SIT poursuit ses récoltes d'informations (terrain, téléphoniques, sondage) auprès des membres et par des tournées sur le terrain. Il continuera d'alimenter les organes compétents de dénonciation des manquements des entreprises, mais sans attendre de solution de ces lieux. La

dénonciation publique et sur les réseaux sociaux des manques de protection, et les tentatives de mener des luttes avec les salarié-e-s par des pétitions, courriers, et si possible par des arrêts de travail sont et seront plus efficaces pour donner de la voix aux salarié-e-s que l'activité dans les tripartites. Cette voie permettra de faciliter la construction d'un rapport de force visant également à étendre le champ des CCT à la protection de la santé. Le SIT revendique l'introduction de dispositions conventionnelles contraignantes à ce sujet et des contrôles paritaires renforcés.

La priorité pour le système de santé doit être de garantir des soins de qualité à toutes et à tous, en temps normal et de crise sanitaire, sans sacrifier personne. Cela ne peut se faire qu'avec un financement socialement juste qui met fin aux primes d'assurance maladie par tête, et par un financement proportionnel au revenu. Outre à s'opposer à des augmentations de primes, dont certaines caisses maladie ont déjà annoncé la perspective pour absorber les coûts sanitaires de la pandémie, le SIT se bat pour une caisse maladie unique et publique.

2. Revenus et assurances sociales

Aujourd'hui 60 milliards d'aide, la plus part en RHT et APG, ont été versés, sans contrepartie, aux entreprises, et d'autres aides vont probablement être versées. Le recours massif aux RHT, évidemment justifié, aura toutefois pour effet de plomber les comptes de l'assurance-chômage. Il en va de même pour l'APG, financée par des cotisations sociales. Les prêts de liquidités sont quant à eux garantis par l'Etat, c'est-à-dire par les collectivités publiques. Qui va payer ? Le risque est grand que cela se passe comme lors de la crise financière de 2008, et qu'au bout du compte ce sont les salarié-e-s qui doivent passer à la caisse, avec le démantèlement d'assurances sociales et des services publics. Ce n'est pas aux salarié-e-s et aux sans-emplois de payer la facture du renflouement des entreprises. Le SIT se battra contre les projets de la droite patronale de démanteler les assurances sociales (chômage, AVS, caisses de pensions) et des services publics. Au contraire, ces dernières doivent être renforcées, tout comme les quelques maigres extensions accordées durant la pandémie doivent être pérennisées.

RHT et allocation garde d'enfant : Les périodes de semi-confinement avec arrêt important des activités économiques pourraient se reproduire. Ce n'est pas aux salarié-e-s de payer la crise sanitaire. La mise en RHT ou en allocation

garde d'enfants avec baisse du revenu à 80% et la poursuite du paiement intégral aux assurances sociales, entraîne une perte de pouvoir d'achat considérable. L'USS a calculé qu'en moyenne un-e salarié-e en RHT perd 600 francs par mois. Plus si le salaire de base est complété par des indemnités pour inconvénients de service. Cette paupérisation du monde du travail est inacceptable. Les autorités fédérales ont débloqué 60 milliards d'aide aux entreprises. Ces dernières et les grandes banques, qui ont déjà reçu maints cadeaux fiscaux dont la RFFA, que le SIT a combattue, alors que les salarié-e-s doivent se serrer la ceinture, continuent à distribuer des dividendes chaque année plus importantes aux actionnaires. Même des entreprises qui ont mis le personnel au chômage partiel (TX Media, EasyJet) continuent à se répartir la richesse produite par le travail de toutes et tous comme si la pandémie et les aides reçues par l'Etat n'existaient pas. La pandémie a par ailleurs mis en lumière l'insuffisance de la loi sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches qui entrera en vigueur en 2020. Les 3 jours de congé par cas pour la prise en charge de proches atteint dans leur santé (max. 10 jours par an) et les conditions drastiques pour l'obtention d'un congé pour la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé (max. 14 semaines) doivent être améliorés de toute urgence.

C'est pourquoi le SIT revendique que les RHT et l'Allocation garde d'enfant soit servie à 100%, avec effet rétroactif, alimentée par la réquisition des dividendes des grandes banques et entreprises.

Le SIT revendique en outre que les RHT et les allocations garde d'enfants soient accordées aux travailleuses et travailleurs sans statut légal déclaré-e-s aux assurances sociales et cotisant donc à l'assurance-chômage.

APG et revenu de substitution : Tous les salarié-e-s qui ne peuvent bénéficier de RHT doivent obtenir une compensation par le biais des APG en cas de nécessité, soit en raison de maladie. L'absence d'une assurance générale de perte de gain maladie est une lacune qui doit être comblée. Aux difficultés connues de longue date dans la délimitation entre les APG, l'AI et l'aide sociale, s'ajoute un nouvel élément aujourd'hui avec le recours aux APG pour faire face aux conséquences du Covid-19.

Revenu de substitution pour les emplois atypiques non couverts par les mesures nationales et cantonales : Ces personnes se retrouvent précarisées suite aux politiques

patronales agressives de ces 20 dernières années. Aucune personne en emploi atypique (temporaires, travail sur appel, auxiliaires, stagiaires, faux indépendants, petits temps partiels, intermittent-e-s, travailleurs-euses non déclaré-e-s ou ubérisé-e-s) et quel que soit son statut légal, ne doit finir à l'aide sociale ou rester sans moyens mais doit bénéficier d'un revenu de substitution. Le SIT, avec les autres syndicats, partis et associations, se bat pour un revenu de substitution correspondant à la perte de revenu. Lorsque la perte de revenu est impossible à déterminer, comme c'est le cas l'immense majorité des travailleuses de l'économie domestique, le SIT revendique une allocation forfaitaire de 3320 frs mensuels, identique au montant RHT servi aux indépendant-e-s.

Revenu de base universel : Cette problématique du revenu de substitution en cas de pandémie pose la question de fond d'un revenu de base universel ou d'un salaire à vie. La question est débattue au niveau international, avec des avancées partielles dans certains pays. La pandémie a montré que l'approche a de la pertinence. Si un tel outil existait en permanence, il y aurait moins de laissé-e-s pour compte lors d'une crise comme celle que nous traversons. Plutôt que de snober le thème en raison des nombreuses et justifiées critiques à l'outil et les craintes qu'il puisse servir à démanteler les assurances existantes, le SIT considère qu'il est préférable de s'intéresser au renouveau de cette proposition et à dialoguer avec les milieux qui la portent.

3. Salaires

La preuve a été faite de quels métiers et activités sont indispensables à la survie de la société. Il s'agit de s'appuyer rapidement, et avant qu'il ne retombe, sur l'immense capital de sympathie à l'égard des métiers qui assurent le fonctionnement de la société. Le SIT revendique ainsi dans les branches des augmentations de salaires pour les professions qui sont en première ligne en cas de crise sanitaire et de confinement.

Les outils pour mener rapidement cette lutte dans les branches sont divers : il s'agira d'introduire des salaires minimaux décents et renégocier des CCT et des CTT et de revendiquer la réévaluation des échelles des salaires dans les collectivités publiques. Mais une campagne d'expression des revendications est nécessaire de suite, sans attendre les échéances de renégociation.

Et à l'aune de ce que la pandémie met en lumière, il s'agit de reprendre la lutte pour l'initiative pour un salaire minimum légal à 23.- de l'heure et de gagner avec des arguments supplémentaires la votation populaire.

Métiers invisibles : La pandémie a mis sous le feu de l'attention publique des métiers invisibles et méprisés auparavant. Pour fonctionner la société a moins besoin de traders et de publicitaires, que de caissiers-ères, logisticien-ne-s, agent-e-s de propreté, chauffeurs-euses poids-lourds, transporteurs-euses, livreurs-euses, employé-e-s de cuisine, personnel de sécurité, personnel agricole et autres métiers bien représentés auprès des membres du syndicat. Parce que la société devra continuer à vivre avec le virus et des périodes de semi-confinement vont se reproduire, parce que leur utilité sociale vitale au fonctionnement de la société est désormais reconnue, le SIT revendique dans toutes les branches des augmentations salariales durables, avec incidence sur les assurances sociales, à préférer aux primes d'effort et autres 14èmes salaires ponctuels qui ne constituent pas une vraie reconnaissance. Des revendications en matière de conditions de travail (durée du travail, vacances, etc) doivent également faire partie de ces cahiers de revendications, à démarrer de suite sous la forme de pétitions, courriers, thématisation sur les réseaux sociaux.

Personnel des services de santé : Le SIT revendique dans les branches des augmentations salariales pour le personnel des services de santé des hôpitaux publics, des cliniques privées, des EMS et des soins à domicile. Ces augmentations sont à prévoir non seulement pour les médecins, les infirmières et les soignant-e-s mais également pour le personnel des autres services (laboratoires, cuisines, nettoyages, etc) dont l'activité est indispensable au bon fonctionnement de la chaîne de soins qui prend en charge la population.

Personnel des secteurs sociaux (social, handicap, petite enfance) : Leur rôle est également mis en valeur car les prestations au bénéfice de la population se poursuivent dans des conditions difficiles. Dans ces branches également, le SIT établit rapidement des cahiers de revendications pour exiger des augmentations salariales et des conditions de travail.

Valorisation sociale et salariale du travail des femmes : Forts du constat que 75% du personnel en première ligne en cas de pandémie est constitué par des femmes, qu'elles soient membres du personnel soignant, caissières,

nettoyeuses, éducatrices de l'enfance, socio-éducatrices dans le soutien aux personnes handicapées ou dans le social, ou employées de maison dans l'économie domestique, le SIT se bat pour la reconnaissance de l'apport des femmes au fonctionnement de la société.

On retrouve aussi dans ce constat les emplois liés au travail de care, soit les soins apportés aux autres, afin de leur permettre de vivre au quotidien, grandir, et être accompagné-e-s et soigné-e-s. Les branches du care occupent une grande majorité de femmes, dans le secteur privé, public, parapublic.

Cette reconnaissance doit se traduire par des augmentations salariales et l'amélioration des conditions de travail dans toutes ces branches essentielles.

Personnel de l'économie domestique : La pandémie a révélé les graves lacunes de protection des travailleuses de l'économie domestique en droit suisse : l'absence de compétence de contrôles des conditions de travail par l'inspection du travail, y compris les conditions sanitaires, et l'exclusion du secteur des mesures d'aides en cas de réduction de l'horaire de travail. La responsabilité des employeurs du secteur n'est pas suffisamment garantie. Cette situation est déjà grave en temps ordinaire, mais devient critique en période de crise sanitaire. Le SIT demande la modification du champ de la LTr pour y inclure le travail dans les ménages privés. D'ici à cette modification, le CTT cantonal doit comporter des dispositions claires sur l'obligation de l'employeur de protéger la santé des employé-e-s domestiques en édictant des mesures sanitaires adéquates tout en réduisant la durée du travail hebdomadaire pour prévenir de l'épuisement au travail et favoriser la conciliation vie professionnelle et vie familiale.

La pandémie a mis en valeur que celles qui exercent leurs métiers au domicile des personnes âgées, malades, handicapées, dépendantes, et au domicile des familles avec enfants, remplissent bien plus qu'un rôle de ménage de confort, mais accomplissent un rôle de soutien et d'assistance aux soins et l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne. Il s'agit pour le SIT de revendiquer des mesures spécifiques aux travailleuses qui accomplissent des tâches essentielles pour la collectivité. Prioritairement, ces spécialisations doivent être revalorisées dans la cadre du renouvellement du CTT par une augmentation générale des salaires impératifs minimaux et la création d'une catégorie salariale spécifique pour

les tâches de soutien et à d'assistance aux soins. A terme, l'ensemble de ces services devraient être rattachée au secteur public ou parapublic, comme ce fut le cas par le passé, en garantissant l'accès à des formations et validation des acquis des travailleuses concernées, mais aussi la régularisation pérenne de leur statut de séjour.

Intermittent-e-s du spectacle : Touché-e-s de plein fouet par l'annulation complète des activités culturelles pendant la pandémie, les intermittent-e-s du spectacle vivent déjà toute l'année de gain intermédiaire et d'aide sociale et se retrouvent aux prestations complémentaires à l'âge de la retraite. La mise en place d'un véritable statut d'intermittent-e, incluant une solution de retraite décente, s'avère urgente afin d'éviter la précarité et la pauvreté d'une immense majorité d'acteurs-trices culturel-le-s.

4. Emploi

La différence entre cette crise et celle de 2008 est que celle-ci n'est pas financière mais touche l'économie réelle. Il est crucial de permettre à celles et ceux qui perdent leur emploi d'en retrouver un, de préférence dans un grand programme de reconstruction écologique. Au lieu de distribuer des aides sans contrepartie, l'État doit donner une feuille de route aux entreprises et les mettre au service d'un projet, un projet de transition écologique et sociale de la société.

Et de donner l'exemple, avec une politique volontariste de création d'emplois sociaux et écologiques et des plans de formation pour la reconversion du personnel.

Conditionner les aides aux entreprises : Les aides servies aux entreprises jusqu'ici l'ont été sans que l'État n'impose aucune contrepartie. Pour le SIT, il s'agit de se battre pour que les aides soient clairement conditionnées à l'interdiction de licencier par les entreprises qui reçoivent ces aides. Et elles ne devraient pas être servies si l'entreprise ne procède pas au réengagement du personnel licencié la période qui précède immédiatement la demande d'aide. Les entreprises qui reçoivent des aides doivent en outre être obligées à renoncer à servir des dividendes aux actionnaires pour toute la période d'aide et jusqu'à son remboursement s'il s'agit de prêts. Tout aussi important dans la lutte du SIT doit être de revendiquer que les aides soient conditionnées à des engagements des entreprises à réduire leur empreinte écologique et à opérer un tournant vers une production plus écologique.

Création d'emplois sociaux et écologiques : Pour combattre le chômage, il faut aux syndicats une politique volontariste de création d'emploi. Le projet d'initiative populaire cantonale pour la création d'emplois sociaux et écologiques à l'étude de la CGAS, prend un sens nouveau. D'intéressant mais pas urgent pour certaines composantes, la pandémie le rend indispensable et d'actualité brûlante pour contrer le chômage de masse.

Relocalisations : La manière dont a été organisée la globalisation marchande avec des chaînes de valeur internationales d'approvisionnement à flux tendu pour maximiser le taux de profit rend extrêmement fragile et vulnérable la société. Le manque de substances actives de médicaments de base, de masques, de vêtements de protection pour le personnel soignant, d'instruments médicaux, l'a cruellement démontré. Il serait suicidaire de reconstruire les chaînes de valeurs internationales de ces trente dernières années à l'identique. Il faut relocaliser, y compris à Genève. Cette relocalisation diversifie le tissu économique, impulse une part d'industrialisation écologique, crée des emplois. Le SIT se bat pour la relocalisation à Genève de productions essentielles pour une meilleure autonomie des marchés internationaux (médicaments, équipement de protection du personnel de la santé, instruments médicaux, agriculture).

5. Durée du travail

La flexibilisation des horaires, l'allongement de la durée du travail de jour, de nuit, des week-end et jours fériés, l'ubérisation de l'emploi et le démantèlement des protections sont au centre des projets patronaux pour relancer la croissance lors de la levée du semi-confinement. Pour le SIT, il s'agit de s'opposer aux projets déjà en cours et à venir. Par la lutte des salarié-e-s et par référendum si d'aventure les autorités fédérales ou cantonales devaient suivre le patronat et démanteler la Loi sur le travail ou élargir les horaires des commerces.

Réduction de la durée du travail : Pour contrecarrer les projets patronaux d'allonger la durée du travail, ce alors que la vie et le travail sous la menace du virus sont plus stressantes, et pour lutter contre le chômage de masse, il s'agit également d'oser se battre clairement et de manière offensive pour la revendication inverse, soit la réduction significative de la durée du travail.

Télétravail : Avec le semi-confinement, le télétravail a connu un incroyable développement et à marche forcée, réalisant de facto un test à large échelle d'un modèle d'organisation du travail que certains employeurs tentent de promouvoir depuis que les moyens techniques de le réaliser se développent. Or, si le télétravail peut paraître de prime abord de nature à réduire les déplacements et à améliorer la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, il gomme surtout la séparation entre ces deux sphères, et isole les salarié-e-s les un-e-s des autres, ce qui comporte des risques psycho-sociaux majeurs et un affaiblissement des capacités de penser et d'agir collectivement. Le recours au télétravail doit impérativement être strictement réglementé et négocié avec les représentant-e-s des travailleurs-euses, et cas échéant faire l'objet d'une réactualisation au goût du jour la Loi fédérale sur le travail à domicile de 1981.

6. Services publics

Hôpitaux, EMS, aide à domicile, secteurs subventionnés du social, du handicap, petite enfance, transports publics ont démontré leur indispensabilité pour le bon fonctionnement de la société en période de crise sanitaire.

Le système de santé est de plus en plus soumis à la logique économique. Celle-ci entraîne notamment un sous-effectif chronique de personnel dans les hôpitaux, les EMS, l'aide et les soins à domicile. C'est un personnel soignant déjà surmené qui a dû faire un énorme effort pour affronter la vague de la pandémie. La priorité pour un système de santé, c'est de garantir des soins de qualité à toutes et tous en temps normal et en pandémie, sans sacrifier la vie de personne. La diminution du nombre de lits à l'hôpital et de l'offre des autres services de santé et l'antienne « optimiser, pour faire plus avec moins » ne doivent plus avoir cours. Pour le secteur social, la situation est très similaire.

Pour le SIT, tant en matière de santé que de services sociaux, le volume des prestations et des emplois doit augmenter pour être en mesure de répondre véritablement aux besoins non satisfaits de la population en temps ordinaire et en temps de crise. Le SIT continuera ainsi à se battre pour le renforcement des services publics et contre les politiques d'austérités qui risquent de les frapper encore plus durement lorsqu'il faudra payer la facture des aides de plus de 60 milliards aux entreprises lors de cette première phase de pandémie.

L'indispensabilité de l'accueil des enfants d'âge préscolaire a été durement ressentie par les parents qui ne peuvent plus confier leurs enfants aux grands-parents. Télétravail et garde d'enfants sont incompatibles et nombres de personnes effectuant des tâches dites régaliennes ont dû bénéficier d'un service d'accueil spécifique. Il manque 4000 places en crèche à Genève. Pour éviter la faillite, certaines structures en appellent à un soutien financier extraordinaire de la Confédération faute de subventions couvrant les déficits. La reprise de ce secteur par le service public est la seule garantie d'un accueil pérenne et d'un nombre de places répondant au besoin de la population.

La réinternalisation du nettoyage des locaux et des cafétérias au sein des services et institutions publiques est indispensable pour garantir des conditions de travail correctes au personnel et la continuité des prestations et des règles d'hygiène spécifiques.

En cohérence avec d'autres revendications, le SIT inclut dans cette lutte celle pour augmenter le service public de l'énergie renouvelable, les transports publics, le contrôle du respect par les entreprises des mesures de protection de la santé des salarié-e-s et des conditions de travail, une offre culturelle large et vivante, etc.

7. Egalité/droits des femmes

Parce que la crise sanitaire a démontré, s'il en était encore besoin, que les femmes et leur travail rémunéré ou non rémunéré sont garants de la survie de la population, et parce que les revendications de la grève féministe du 14 juin 2019 n'ont pas encore avancé, le SIT soutient les luttes du mouvement féministe et se bat pour que les revendications féministes deviennent une réalité (égalité salariale, augmentations de salaires, amélioration des conditions de travail, investissement dans les services publics, retrait d'AVS 21 qui préconise le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, service public d'accueil de la petite enfance, réduction de la durée du travail, partage du travail non salarié, congé maternité et parental, investissements dans la formation et promotion de l'égalité, lieux d'accueil pour les personnes exposées à la violence intra familiale, plan national contre les violences sexistes, etc).

8. Migration

Le virus vient d'ailleurs, les frontières se ferment, ou bien elles ne laissent passer que les salarié-e-s dont les services essentiels ont besoins. Pour le SIT, la pandémie ne saurait remettre en cause notre combat pour une politique migratoire ouverte et non-discriminatoire.

Libre circulation : La votation sur l'initiative de l'UDC « pour une immigration modérée » et la résiliation des accords de libre circulation avec les pays de l'UE a été suspendue. En ces temps de fermeture des frontières le SIT réaffirme que le droit de toute personne à s'établir où bon lui semble pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches est un droit fondamental et inaliénable. La migration n'est pas un problème en Suisse et les frontières doivent rester ouvertes. Pour le SIT, il s'agit de renforcer la préparation de la campagne de votation pour un NON massif contre l'initiative de l'UDC. Pour cette dernière, mettre fin à la libre-circulation des personnes, c'est mettre fin aux mesures d'accompagnement, à tout dispositif de « police des salaires » et de réglementation des conditions de travail, supprimer les conventions collectives de travail, supprimer les salaires obligatoires là où ils existent, et détruire les syndicats, pour aboutir à un marché du travail totalement libéralisé, sans plus aucune entrave à l'exploitation de tous-tes les travailleurs-euses, qu'ils-elles soient Suisses ou Immigré-e-s, résident-e-s ou frontaliers-ères.

LEI : la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration LEI a introduit des dégradations gravissimes dans la conception de la pratique de la politique suisse en matière d'immigration, d'accueil des immigrés-e-s et de leurs statuts. Elle fait le tri entre les « bon-ne-s im-migré-e-s » productifs-ves et qui profitent à l'économie, et les autres, qu'il faut renvoyer dans leur pays d'origine sitôt qu'ils-elles prétendent à des prestations sociales auxquelles ils-elles ont pourtant droit. En temps normal, elle favorisait déjà largement une précarisation des statuts des travailleurs et des travailleurs en accentuant la dépendance de ces dernières aux patrons et à leurs abus. Les effets de ces dégradations seront dévastateurs avec la crise sanitaire et économique. La LEI deviendra l'outil ultime pour la Suisse qui, comme lors de chaque crise grave, exportera son chômage à l'étranger en expulsant des centaines de milliers de migrant-e-s. Le SIT appelle tous les syndicats, les milieux associatifs et les partis de gauche à se rassembler pour lancer une révision de la LEI afin notamment de garantir un statut stable pour chacun-e quelle que soit sa situation économique, d'accorder des

véritables droits au regroupement familial et à la naturalisation même en cas d'appel à l'aide sociale, et d'obtenir la suppression des renvois pour des questions liées à la perte d'emploi.

Sans-Papiers : Lors du lancement de l'opération Papyrus, les acteurs engagés dans ce processus de régularisation affichaient les objectifs de régler une partie de la question des sans-papiers et combattre les nombreuses formes de précarité et d'abus que la clandestinité entraîne. La situation de pandémie actuelle que nous vivons vient rappeler brutalement que l'absence de statut pour des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants est un facteur majeur de précarité et constitue une véritable bombe à retardement, sur le plan social, sanitaire et économique.

Pour des questions d'intérêt public majeur, le SIT revendique une nouvelle campagne de régularisation touchant cette fois-ci l'ensemble des travailleuses et travailleurs sans-papiers, y compris les réfugié-e-s. Il estime en effet qu'il s'agit de la seule solution pour protéger durablement cette frange de la population la plus fragile parmi laquelle des milliers de personnes auront tout perdu (revenus, logements, etc.) sans aucune compensation.

9. Formation

Outre la question des postes et des conditions de l'apprentissage dual, il convient, en cohérence avec les revendications de création de postes sociaux et écologiques et d'orienter les entreprises vers une production plus écologique, de revendiquer la création d'un fond cantonal financé par les entreprises et dédié au soutien de la formation aux nouveaux métiers écologiques, en élargissant les formations complètes, encadrées et financées par les pouvoirs publics. A Genève il s'agit par exemple de revendiquer qu'il soit étudié de quelle manière la Fondation pour la formation professionnelle et continue-FFPC (organe tripartite financé par les entreprises et par l'Etat) peut être rapidement renforcée et orientée vers les plans de reconversion et de formation aux nouveaux métiers écologiques.

10. Retraites et caisses de pension

Parce qu'elle rallonge la durée du travail, le patronat se fera plus insistant encore pour augmenter l'âge de la retraite. Le SIT a déjà une position contraire au relèvement de l'âge de la retraite des femmes ou de tous, et ne changera pas d'avis.

Par ailleurs, les caisses de pensions subissent déjà l'effet de la pandémie avec la baisse des rendements boursiers. La plupart des caisses de pension ont déjà indiqué que leur taux de couverture est déjà descendu à moins de 100%. La pandémie montre que le système par capitalisation est trop dépendant des rendements boursiers.

L'accord intervenu entre l'USS et l'UPS il y a une année, déjà discutable, ne suffira donc pas à préserver les rentes insuffisantes du 2^e pilier. Pour le SIT il faut sans plus attendre reprendre la réflexion une refonte complète et radicale du système de retraites, fondée sur le principe de répartition et un financement plus important de la part des employeurs, permettant à toutes et tous de vivre dignement à la retraite.

Dans l'immédiat, les exigences de taux de couverture des caisses de pensions publiques doivent être abaissées, et la part patronale des cotisations doit être relevée dans toutes les caisses.

11. Justice fiscale

En plus de soutenir toute initiative visant à faire payer des taxes Covid sur les bénéficiaires des entreprises qui engrangent des profits colossaux durant la crise (grandes chaînes alimentaires, Amazon, Zalando, etc) ou autres projets de fonds de crise car en cette période il est logique de demander un effort plus conséquent aux entreprises bénéficiaires, le SIT se bat pour des mesures fiscales qui améliorent dans la durée le partage des richesses par une augmentation de la fiscalité des plus aisés et des entreprises bénéficiaires afin de pérenniser l'action des services publics et de réorienter la société vers une transition écologique socialement juste.

12. Droits syndicaux

Pas de lutte syndicale ni de partenariat social possible sans droits syndicaux. Un des enseignements de la période est celle de revendiquer l'extension des droits syndicaux : mise à dispositions des syndicats des adresses électroniques du personnel, droit des syndicats de présence et de contrôle sur les lieux de travail, congés syndicaux, protection contre les licenciements en cas de dénonciation du manque de protection sur les lieux de travail.

13. Besoins essentiels de la population

La crise a mis en lumière à quel point l'accès aux besoins primaires, tels que la santé, le logement et l'alimentation saine est fragile. Le prix de l'assurance maladie et l'accès au logement, par exemple, participent fortement à la précarisation d'un nombre croissant de personnes. L'idée d'une grève des loyers a très rapidement été lancée par des locataires et les difficultés de se confiner quand le logement est trop petit, mal agencé ou simplement quand on n'a pas de logement, ont mis en avant que l'exploitation des plus précaires passe aussi par le rôle joué par les propriétaires et les régies immobilières. Les débats autour de l'alimentation: peur des pénuries, politiques d'importation de viande, mainmise des géants de la grande distribution, incitations du Conseil fédéral à participer aux récoltes en raison de la pénurie d'une main d'œuvre à coût très bas et pas protégée par la Loi sur le travail, etc, donne autant d'exemples qui ont démontré qu'une souveraineté alimentaire durable et solidaire est nécessaire. La santé, le logement et l'accès à une alimentation saine et durable doivent s'organiser en fonction d'un accès universel, et non pas obéir aux logiques capitalistes du marché.

14. Climat

La crise écologique et la pandémie sont provoquées par le capitalisme, basé sur la loi du profit, la prédation des ressources naturelles et énergétiques, la délocalisation d'activités économiques vers des pays où les droits des salarié-e-s et les normes de production écologique sont encore moins existants que dans les pays du Nord, l'exploitation et la division des salarié-e-s et le creusement des inégalités sociales au profit d'une minorité. L'arrêt quasi simultané de nombre d'activités économiques et des liaisons aériennes partout dans le monde, a prouvé que c'est bel et bien l'activité orientée vers la croissance effrénée qui amène la pollution. Pour le SIT, un des enseignements majeurs de la pandémie, est celui de la nécessité impérieuse de rompre avec ce système et de lutter pour une transition écologique socialement juste. Plusieurs revendications de ce manifeste préconisent des mesures écologiques.